

On achète
à l'Imprimerie
Pour le compte
DU PARISAN,
publié par l'Américain et
à son nom.

MESSAGER DE TAHITI.

L'apôtre, le 20 Juin 1858.

FAITS DIVERS

Le détroit de Torres. — Un fait curieux, qui intéresse la science et la navigation, vient d'être signalé.

Le détroit de Torres, situé dans l'Océan équatorial, entre la Nouvelle-Hollande et la Papouasie, a été, de tout temps, d'une navigation difficile à cause des nombreux îlots qui le parsèment, mais des passages profonds et indiqués sur les cartes, permettaient aux plus gros navires de traverser ces bras de mer, en naviguant avec soin.

Des travaux hydrographiques récents, exécutés par ordre de l'amirauté anglaise, viennent de faire connaître que ces passages étaient envahis par des excroissances madréporiques qui rendent désormais la navigation du détroit impraticable pour les navires d'un fort tonnage.

Les polypes calcaires de cette mer croissent avec une telle puissance, qu'en a calculé que, si leur développement suit toujours la même loi, le détroit de Torres pourra, dans vingt ans environ, être interrompu sur plusieurs points dans toute sa largeur. Il a 160 kilomètres de long sur une largeur très-variable, et qui est, dans certaines endroits, de 5 kilomètres seulement.

En 1826, à l'époque où il fut découvert, le détroit de Torres comprenait 26 îlots; aujourd'hui il en a plus de 150, sans compter ceux que les travaux récemment exécutés par l'amirauté ont permis de renoncer. *Courrier du Havre.*

Les Canonnières.

L'usage des canonnières est très-ancien; ces bâtiments ont été employés par les peuples du Nord pour la défense de leurs côtes, qu'ils ne quittaient jamais de vue. La Suède, le Danemark ont possédé longtemps des flottilles très-abondantes de canonnières; la Russie a suivi leur exemple et les a introduites dans son matériel naval, mais la guerre d'Orient a modifié complètement à leur égard les anciennes données, et l'on peut dire qu'elle a créé, pour la guerre maritime, un nouvel élément d'une grande utilité spéciale et d'une grande puissance.

Les anciennes canonnières étaient des bâtiments à voiles; on a abandonné ce système pour construire uniques des canonnières à vapeur et on a résolu le problème suivant: faire de petits navires de guerre qui, malgré le poids de leur machine et de leur artillerie, soient d'un assez faible tirant d'eau pour leur permettre d'approcher la côte, d'entrer dans les moindres baies, de remonter les rivières et, après cours d'eau et donner en outre à ces navires, malgré leur faible tirant d'eau, assez de stabilité pour leur permettre d'entreprendre les navigations les plus lointaines.

Ce problème si difficile a été admirablement résolu par la marine française. Elle a construit trois espèces de canonnières à hélice.

Celles de première classe, au nombre de 42, sont pourvues de machines de 110 chevaux à haute pression et armées de 4 pièces d'artillerie de gros calibre; elles ont été faites à Toulon, à Cherbourg, à Brest et au Havre; ce sont: la *Flamme*, l'*Etoile*, la *Dragonne*, l'*Eclair*, l'*Avalanche*, l'*Alarome*, l'*Aigrette*, la *Fletsche*, la *Futuimane*, la *Fusée*, la *Grenade*, et la *Mitraille*. Elles ont été mises en chantier en 1854, et mises à l'eau au moins d'avril et mai 1855.

Celles de seconde classe, au nombre de 8, ont des machines à haute pression de 90 chevaux et sont armées de deux pièces d'artillerie de gros calibre; ce sont: la *Sainte-Barbe*, la *Savie*, la *Tempête*, la *Tourmente*, l'*Argentuse*, la *Lame*, la *Redoute*, et la *Foudre*. Elles ont toutes été mises en chantier à Nantes et à Rochefort au mois de décembre 1854, et mises à l'eau au moins d'avril et au mois de mai de l'année suivante.

La troisième espèce comprend les chaloupes canonnières, au nombre de 8, ayant des machines de 55 chevaux de force et armées de trois pièces d'artillerie, à l'exception d'une seule, la *Méurtrière*, qui en a quatre. Les bâtiments de cette catégorie sont: la *Bufote*, la *Stridente*, la *Tirail-*

leuse, la *Méurtrière*, la *Mutine*, la *Couleuvrine*, l'*Aigrette* et la *Bourrasque*; ils ont tous été mis en chantier à Toulon au mois de février 1855, et mis à l'eau au moins de mai de la même année.

On sait les services que les canonnières ont rendus en Crimée; elles sont appelées à en rendre en Chine de plus grands encore. Les véritables populations de ce pays se sont réparties sur l'impossible qu'il y ait peu, par suite de l'impossibilité ou se trouvent les navires de guerre ordinaires d'approcher de leurs côtes pour les chasser; mais les canonnières, par leur faible tirant d'eau, pourront arriver jusqu'à toucher terre, pénétrer jusqu'à dans les nombreuses criques et produire ainsi un effet décisif sur l'esprit des populations.

La question de navigation dans la mission actuelle des canonnières est assez intéressante que celle de leur utilité, quoiqu'elles soient escortées par d'autres navires de guerre.

Lorsqu'on refléchit que des petits bâtiments comme la *Rafale*, la *Stridente* et la *Couleuvrine*, pourvus de machines de 25 chevaux de force, de beaucoup inférieures aux navires qui montaient autrefois Celaub, Yasso ide Gama, Battchien, Dix, moins grands même que les petits bateaux à vapeur qui font le service entre Paris et Saint-Cloud, exécutent d'autant longs voyages et dans des mers aussi difficiles, on ne peut s'empêcher de reconnaître avec orgueil que ce résultat est dû au progrès qui s'est fait de l'art de la construction navale en France et au moins éminemment, alors qu'un décretement de nos officiers et de nos marins. — L. d'Hortier.

Variétés.

La population en Chine.

Tous les ouvrages publiés sur la Chine signalent l'immense population de cet empire. Sir John Bowring, gouverneur actuel de la colonie anglaise de Hong-Kong, a recueilli sur cet important sujet des informations curieuses qu'il a accompagnées d'observations sur les mœurs et les habitudes du pays. Nous pensons qu'on ne tirera pas sans intérêt la traduction de quelques extraits du travail de Sir John Bowring.

Il n'y a pas eu de recensement officiel de la population chinoise depuis le règne de l'empereur Kia-King (vers 1722). A cette époque, on a évalué la population à 362 411 000. Mais nous n'avons pas d'informations plus précises que nous avons acquises sur la population réelle du Céleste Empire confiné. L'estimation officielle de 1842, et que nous pouvons croire à un chiffre de population variant de 350 à 400 millions d'âmes; Les lois pénales de la Chine prescrivent un système général de recensement; des châtiments corporels, ordinairement ceut coup de bambou, sont infligés à ceux qui négligent de se livrer à ce travail. Le recensement est, comme aux anciens du district, et il doit être fait chaque année, n'importe quand. Je n'ose cependant affirmer que la loi est strictement appliquée, et que les contraventions sont punies.

Suivant l'ancienne législation, la population de la Chine se divise en quatre classes: 1^{re} les lettrés; 2^{re} les agriculteurs; 3^{re} les artisans; 4^{re} les marchands. Il y a, en outre, de nombreuses professions quais sont pourvues, et dont il n'est probablement pas tout-occupé lors du recensement, les comédiens, les acrobates, les libraires, etc., sont dans ce cas. D'autre part, il est à supposer que, dans les districts ruraux, le fonctionnaire chargé du recensement se contente de prendre les moyennes des localités les plus accessibles et les plus peuplées.

Je ne possède point les éléments nécessaires pour établir exactement la population entre les différents âges, ni pour déterminer la mortalité moyenne aux diverses périodes de la vie. On peut toutefois que les Chinois appartiennent à une classe d'âge déterminée particulièrement: l'âge de dix ans s'appelle poussée dense, — vingt ans, fin de la jeunesse; — trente ans, force et mariage; — quarante ans, aptitude aux fonctions officielles; — cinquante ans, prudence; — soixante ans, clôture du cycle; — soixante et dix ans, oiseau rare; — quatre-vingts ans, douze-ans; — cent ans, limite extrême de l'âge. — Les Chinois mesurent le respect au souffre des années. J'ai connu, il y a quelques années, un prêtre de Bouddha qui venait dans le couvent de Tien-Tchang, près de Ningpo. Il avait plus de cent ans, et les hauts dignitaires venaient lui rendre visite afin de lui témoigner leur respect et d'obtenir de lui un autographe. Il eut la bonté de me donner un bon réchauffille de son écriture. Non-seulement il existe en Chine un grand nombre d'établissements qui sont reconnus les vieillards, mais ancora le Code penal édicte des châtiments sévères contre ceux qui tiennent de venir en aide aux vieillards dans le besoin. L'âge est également, en matière criminelle, une circonstance atti-

